MAIRIE de PLOUZÉVÉDÉ

# DEMANDE DE RESERVATION D'UNE SALLE COMMUNALE

Demandeur : ☐ Particulier ☐ Association ☐ Service communal

× Nom et prénom : ……

× Adresse : …….. ☎ : ……
…… @ : ……

× Date de l'évènement : …… Horaires effectifs : début…… fin…….
(heure limite : 3h - nettoyage : 4h)

× Nature de l'évènement : ……...

× Nombre approximatif de participants : ……...

× Salle demandée :

☐ CLUB HOUSE

☐ FOYER A. CAILL

☐ MIL HAM - DEMI SALLE (COTE SCENE)

☐ MIL HAM - DEMI SALLE (COTE SPORT)

☐ MIL HAM - SALLE ENTIERE

☐ MIL HAM - PETITE SALLE

☐ SALLE OMNISPORTS

× Equipement souhaité :

☐ Chauffage (50 € par demi-salle au Mil Ham)

× Feu d'artifice: ☐ oui ☐ non

*Un dossier sera obligatoirement demandé en sous-préfecture conformément au décret n°2010-580 du 31/05/2010.*

× Demandes particulières : ……....

**DATE ET SIGNATURE DU DEMANDEUR**

**LE / /**

VALANT ACCEPTATION DU REGLEMENT

Décret n° 92-478 du 29 mai 1992
Dispositions générales :
Art.1er.- L'interdiction de fumer dans les lieux affectés à un usage collectif prévue par l'article 16 de la loi du 9 juillet 1976 s'applique dans tous les lieux fermés et couverts accueillant du public ou qui constituent les lieux de travail.

**A COMPLETER ET A RAMENER A L'ADRESSE CI-DESSOUS**
**4 PLACE DE LA MAIRIE – 29440 PLOUZEVEDE**
**TEL : 02 98 69 98 18 – FAX : 02 98 29 53 36 - MAIL : mairie.plouzevede@wanadoo.fr**

# SECURITE INCENDIE
# CONVENTION D'UTILISATION DE LOCAUX DANS UN ETABLISSEMENT RECEVANT DU PUBLIC (ERP)

***<u>Ref</u> : Article MS46 du règlement de sécurité contre l'incendie relatif aux ERP***

Convention d'utilisation de l'établissement

***ENTRE***

La commune de Plouzévédé, représentée par son Maire, Jean-Philippe DUFFORT,
Dénommé ci-après « l'exploitant », d'une part

***ET***

…….
Dénommé ci-après « l'utilisateur », d'autre part

Il a été convenu ce qui suit :

**<u>Objet</u>** : la présente convention a pour objet de fixer les conditions de mise en œuvre du service de sécurité générale par l'utilisateur en l'absence de l'exploitant.
Elle est faite à titre précaire et révocable à tout moment pour des motifs d'intérêt général.

La durée est fixée pour une période de…….....
Salle (s) concernée (s) : ……..
Activité (s) : ……...

**<u>Information d'ordre organisationnelle</u>** :

Pour tout problème technique en heure ouvrée, vous pourrez contacter la mairie au 02 98 69 98 18.

**<u>L'utilisateur s'engage à assurer la sécurité générale dans l'établissement et notamment à</u>** :

- Ne jamais dépasser les effectifs maximums autorisés dans l'établissement, et les locaux concernés par la présente convention ;
- Ne pas exercer d'autre type d'activité que celle autorisée par la présente convention ;
- Prendre les premières mesures de sécurité et notamment, à s'assurer de l'évacuation immédiate et complète des locaux en cas d'odeur de fumée, de fumée suspecte ou d'incendie ;
- Connaître et faire appliquer les consignes de sécurité à suivre en cas d'incendie (consignes générales et consignes spécifiques à l'établissement), notamment pour ce qui concerne les dispositions mises en œuvre pour l'évacuation des personnes en situation de handicap ;
- Diriger les secours en attendant l'arrivée de l'exploitant et des sapeurs-pompiers, puis de se mettre à la disposition de ceux-ci ;
- Informer et sensibiliser son personnel aux consignes d'évacuation et à la mise en œuvre des moyens de secours et organes de sécurité de l'établissement ;
- Assurer la vacuité permanente des issues et des cheminements d'évacuation jusqu'à la voie publique ;
- Respecter les éventuelles configurations « type » autorisée par la commission de sécurité et l'exploitant pour l'aménagement de la salle (rangées de chaises, etc…) ;
- Ne pas modifier les installations électriques de l'établissement ;
- Utiliser les éventuels dispositifs techniques permettant l'arrêt automatique de la manifestation en cours en cas de déclenchement du système d'alarme (dispositifs de coupure sono, de remise en lumière, etc…) ;
- Ne pas ajouter d'éléments de décoration sans s'assurer préalablement de respecter le règlement de sécurité (art AM 9 à 13) ;
- Respecter, pour les salles spectacles, les caractéristiques de réaction au feu des décors correspondant au mode de conception de la salle.

***Pour cela, préalablement à toute occupation des locaux, l'exploitant s'engage à faire visiter l'ensemble des locaux à l'utilisateur et lui transmettre à cette occasion les consignes générales à suivre en cas d'incendie ainsi que les consignes particulières propres à son établissement.***

Je soussigné ……..
……
déclare avoir pris connaissance de la présente convention et mettre en œuvre à compter de ce jour la totalité des dispositions qu'elle contient.

Le / /

Je soussigné, Jean-Philippe DUFFORT, Maire de Plouzévédé, déclare avoir élaboré la présente convention et m'être préalablement renseigné sur le caractère règlementaire de celle-ci. Je m'engage par ailleurs à maintenir les locaux en conformité aux règlements de sécurité et au code de construction et de l'habitation.

Le / /